

Les deux principales questions étudiées lors de la session avaient trait au financement de l'activité extérieure et à la politique du Comité en matière d'assistance aux personnes d'origine européenne qui quittent actuellement, en grand nombre, la Chine continentale.

Le financement de l'activité extérieure est très compliqué. Jusqu'ici les gouvernements ont contribué partiellement aux frais de transport des personnes dont le déplacement les intéressait. Ainsi, dans le cas de Hollandais émigrant au Brésil, les deux pays contribuent. Avec le régime actuel des arrangements financiers conclus pour chaque migration, l'assistance est tantôt supérieure et tantôt inférieure aux besoins. Les migrations européennes vers l'Australie se situent, par exemple, dans la catégorie déficitaire. Ces successions d'excédents et de déficits n'ont pas été telles que les premiers pussent compenser les seconds. Le Conseil a dû recourir à un fonds spécial alimenté par des contributions bénévoles des États membres. La première session de l'année en cours ayant conclu que ce fonds spécial n'était pas suffisant, un groupe de travail a été chargé de trouver une solution à ce problème au cours de l'été. Ce groupe, composé de représentants des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Australie, du Brésil et de l'Italie, a présenté son rapport à la septième session du Conseil. Il préconise la création d'un budget pour l'activité dite internationale du Comité: diffusion d'imprimés aux émigrants, information, interprétation, etc. Après avoir étudié le rapport, le Conseil a décidé d'en soumettre les recommandations aux États membres. Les réponses de ceux-ci seront étudiées par le groupe de travail, qui doit se réunir de nouveau en février prochain.



Le Canada et les Nations Unies (*Suite de la page 378*)

projet rédigé en des termes que le Gouvernement sud-africain trouverait plus acceptables. Afin d'établir sa position sans équivoque, la délégation canadienne demande une mise aux voix article par article. Elle appuie les articles 1 et 3, et s'abstient de voter sur les articles 2 et 4, ainsi que sur le projet de résolution pris dans son ensemble. Le 12 novembre, le projet de résolution est adopté par la Commission par 63 voix contre zéro, et 14 abstentions: Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chine, République Dominicaine, Espagne, Finlande, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Cinq délégations sont abstentes pendant la mise aux voix: Honduras, Luxembourg, Nicaragua, Paraguay, Union Sud-Africaine.